

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LA CROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Le Contrat sans Pot-de-Vin

Tunis, le 18 Décembre 1902

PAS DE LOTERIE !

Ce nous est un réel chagrin de nous trouver en contradiction avec M. le D^r Lemanski.

Ce savant praticien n'a pas pour nous que le mérite d'être, en sus, un écrivain scientifique clair et un chroniqueur élégant et alerte. Nous nous honorons en outre, d'être son ami et il a sauvé jadis de la mort, notre directeur M. Emile Lacroix, par son diagnostic pénétrant et sa thérapeutique hardie.

Dût ce dernier détail lui être désormais imputé à crime, nous ne nous lasserons pas de lui exprimer notre reconnaissance, à toute occasion.

Malheureusement son projet, d'organisation de loterie de trois cent mille francs pour construire à l'hôpital, des pavillons destinés aux tuberculeux, croise trop nettement notre ligne de conduite. Se faire serait abdiquer.

Il ne faut pas de loterie parce que la Tunisie ne peut pas fournir le capital demandé.

Il ne faut pas demander à la France l'autorisation de placer des billets chez elle ou en Algérie, parce que ce n'est pas une attitude respectable pour notre pays que de mendier une semblable misère.

La Tunisie ne doit se manifester à la mère-patrie que comme colonie prospère et laborieuse — elle le pourrait si le Résident le voulait — et non pas comme une colonie parasite.

Il ne faut pas de loterie parce que l'esprit public halluciné par le marasme des affaires, comme on le devient par l'inanition, est trop enclin à se précipiter sur l'aléa du jeu et des loteries. Administrez-t-on de la cantharidine à un affamé ? Lui procure-t-on par un préapisme fallacieux, l'illusion d'une vigueur absente ?

Tel est l'aspect du jeu s'abattant sur une cité livrée à la crise commerciale et ignorante comme la nôtre, des lois économiques éprouvées.

Nous autres, nous sommes aussi des cliniciens dans notre genre, nous savons bien que la scandaleuse campagne pour la roulette, le monopole des jeux, livré à des particuliers, l'accueil empressé que trouve l'idée de loterie auprès des pouvoirs, ne sont pas de génération spontanée, mais une des formes classiques de la misère, comme l'alcoolisme chez l'ouvrier qui trompe instinctivement, par l'ingestion d'hydrates de carbone, l'insuffisance d'aliments azotés, par où il rétablit son équilibre vital — mais au dépens de quoi ? De ses muscles.

Voilà ce que nous combattons par les arguments dont abonde la raison, l'expérience et la science.

Et ne croyez pas que l'infinie dispersion des bourses mises à contribution, y soit un palliatif. Le pauvre est alléché par le rêve éternel. Pour le riche c'est la carte forcée.

N'avez crainte, il se rattrape le lendemain sur le pauvre. S'il était mu par le sentiment il ne serait pas

riche. Il entend s'amuser à vos fêtes et y gaver sa vanité, mais pour l'argent, il nese croit qu'intermédiaire entre vous et le pauvre. C'est donc toujours le pauvre qui paie.

C'est pourquoi le jeu est aussi délétère à notre population que l'amour aux tuberculeux.

Est-ce à dire qu'il faille refuser à ceux-ci, soins et abri ?.....

Seulement nous n'admettons pas ce système qui tourne à l'épidémie et consistant à carner brusquement le public dans les faits accomplis qu'il n'a plus qu'à enregistrer et à subir.

Nous exigeons la discussion préalable publique de tout projet et surtout des moyens financiers requis.

La construction d'un hôpital est chose strictement budgétaire. Il faut deux cent mille francs et vous n'avez pas le sou ? Imposez-nous de deux cent mille francs. Mais ne nous frappez pas de trois cent mille francs de loterie et de cent mille de fêtes, soit de 50 0/0 des frais généraux, pour les réunir.

Sans doute, on voit de ces loteries en France. Mais qui ignore que ce ne sont chaque fois, que d'immenses entreprises des tripotages ? Qui ne se rappelle les saletés de la loterie de Murcie, de Szegedin et les cochonneries des Arts Décoratifs et qui nous prouve que le vaste « bateau » actuel des tuberculeux, à Paris — ne finira pas en correctionnelle ? Car nous sommes renseignés, nous aussi, sur les filouteries qui, depuis plus de cinq ans, s'organisent en France, sur les poumons des tuberculeux et les mines d'or qu'y sont leurs nécroses.

Encore un coup, voulez-vous deux cent mille francs ?

Tailladez et tranchez hardiment dans le parasitisme budgétaire.

Voici un Dejeune, receveur des Finances qui, depuis quinze ans, sans aucune responsabilité, fait très mal, jusqu'à en violer insolument et impunément les lois — un métier pour lequel il y a remplaceant honorable, responsable et compétent à 10.000 francs par an. Lui, y gagne silencieusement, à l'abri d'apparences de morguiller de campagne, cent trente mille francs par an, soit 50.000 francs de plus que le Résident, 10.000 de plus que son supérieur hiérarchique, en quinze ans, 1.950.000 fr.

Sur le Recveur municipal qui gagne 40 à 50.000 francs net, on peut aisément économiser 35.000 fr.

Sur le Directeur de la conservation foncière qui gagne 100.000 fr. on peut économiser 90.000 francs.

Cela nous fait par an, rien que avec ces trois mauviettes, une brochette de plus de 200.000 francs.

Voilà de quoi construire un hôpital tous les ans.

Arrêtons d'abord l'hémoptysie budgétaire. Les autres poitrinaires n'attendrons pas longtemps.

Et nous persistons à prétendre qu'à l'avenir ces questions soient soumises au public avant tout patronage résidentiel ou autre, lequel, d'ailleurs, ne nous impose en aucune façon.

Pas de loteries !

LA REDACTION.

LE CONTRAT SANS POT-DE-VIN

Nous avons demandé deux choses :

1. L'abrogation du contrat de la Ville avec M. Orosdi.

On ne répond pas ? Nous le publierons nous-même.

2. Qu'on nous prouve que ce contrat est valable.

On ne répond pas davantage ?

Nous allons démontrer qu'il est fait en fraude de l'art. 410 du Code Pénal.

Voilà le grand côté de la question, seul efficacement discutable.

On nous demande bien d'aborder l'autre — c'est étonnant, le faible des Tunisiens pour le petit côté ! Nous n'en ferons rien. A quoi bon examiner la validité de la location du local du grand cercle ou celle de la suppression du baccara, dans les autres cercles, — où on le joue d'ailleurs, tout de même ?

A quoi bon ergoter sur les détails, puisque l'ensemble est nul ?

Or, seul l'ensemble est d'intérêt public.

Le vice principal, avons nous dit est que la Ville a concédé par écrit, un droit régulier, mais sans pot-de-vin. Elle l'avoue elle-même à l'art. 3 de la concession intitulé : Suppression des jeux.

Elle s'engage, dans le cas où les autorisations et tolérances seraient retirées pour quelque cause que ce soit, à payer une indemnité à M. Orosdi (aujourd'hui l'Hivernale).

Cela signifie que la ville n'est pas sûre de pouvoir maintenir ce qu'elle a donné, qu'elle reconnaît une force supérieure pouvant la désavouer un jour. Et pour bouclier d'avance cette autorité supérieure, elle se condamne à une pénalité ruineuse, sachant n'obéir qu'à un cas de force majeure où la loi s'encontre déjà de toute responsabilité.

Ainsi, moi je vous fais cadeau d'un palais qui n'est pas à moi et je m'engage, le jour où le propriétaire vous en fait déguerpir, à vous en payer trente fois la valeur. Je le fais d'autant plus gaiement, que je m'appelle M. Prévost vice-président de la Municipalité et que c'est vous, mécontents de contribuables, qui paierez.

Aussi peu nous demandons à être crus sur parole, en ce pays de mensonge, aussi impérieusement exigeons-nous d'être obéis sur preuves.

Un arrêt de Cassation du 4 janvier 1855 proclame que l'approbation de l'autorité préfectorale ou municipale, quand elle a pour objet de couvrir un fait dépendu par la loi, est dépourvu de valeur.

Or le baccara tombe expressément sous le coup de l'art. 410 du Code Pénal (arrêt de Cassation du 24 novembre 1855).

La nullité est donc évidente pour tous.

Avons nous un exemple que le gouvernement français ait jamais cédé, aliéné son droit d'Etat comme la fait la Ville ?

Jamais ! M. Pichon qui ne pourra pas faire l'ignorant, cette fois, était député en 1891 lors de la discussion de la loi sur les courses et le pari.

Il sait que l'arrêté ministériel du 6 mai 1887 autorisant la Société des sports de France à organiser le pari mutuel, spécifiait que la licence était personnelle, incessable et révocable.

En 1889 la Cassation n'a admis la légalité de cette autorisation qu'à prouvé et non dans le fond, tant elle est soucieuse du « droit d'Etat, tant elle répugne à sanctionner les dérogations, mêmes révocables, même unilatérales.

En février 1891 la Chambre refusa de réglementer le jeu aux courses par une loi — parce qu'une loi eut été un contrat entre le pouvoir et le tenancier. Elle persista à le laisser à la discrétion de la police.

Enfin le 2 Juin, poussée par les circonstances, elle se résolut à voter une loi. Mais combien est-elle plus rigoureuse que l'arbitraire, combien arme-t-elle l'Etat !

D'abord ; nulle société de courses ne peut se créer sans autorisation du Ministre, celui-ci étant tenu de consulter la Commission supérieure des haras.

Ensuite, pas un centime des bénéfices ne doit aller aux sociétaires.

Pour le pari mutuel, rigoureusement limité aux champs de courses, il faut en outre, une autorisation toute spéciale et comme le dit l'art. 5 toujours révoicable car, comme dit l'expression des motifs, le Ministre doit toujours rester maître d'apprécier les circonstances qui peuvent motiver le retrait de l'autorisation.

Voilà comment on comprend les droits de l'Etat dans les pays civilisés.

Et il faudra bien que, sans plus tarder on se résigne à se civiliser ici sinon nous autres, citoyens français, nous obtiendrons auprès du Parlement, pour qu'il invite le ministre des affaires étrangères à faire respecter les droits de l'Etat en Tunisie.

Nous exigeons que le contrat avec l'Hivernale soit purement et simplement déclaré résilié. Elle ne peut actionner la Ville que devant les tribunaux administratifs qui sont l'Etat lui-même.

Et le pourrait-elle ailleurs, que le contrat étant fait en fraude de la loi, n'est pas présentable en justice.

Elle a, au surplus, mille et un motifs de rentrer sous terre elle et ses partisans.

Nous ne voulons pas de ce gouvernement marron, irresponsable et corrompu, dont la main actionne à sa guise, les rouages du gouvernement officiel.

Si M. Pichon veut savoir maintenant pourquoi il n'a pas aboli le cautionnement nous allons le lui dire, car nous l'avons toujours su. Eh bien ! tous ceux qui lui en ont conseillé le maintien travaillaient dans l'exclusif intérêt de l'Hivernale qui, avant, avant l'arrivée de M. Pichon, déjà arrêté son budget de publicité de presse, ne tenait aucunement à ce que le retrait du cautionnement lui lançât dans les jambes des douzaines et des douzaines de nouveaux « canards » à arroser.

Voilà le joli rôle qu'on lui a fait jouer et nous l'avons laissé patauger, pour lui apprendre à trahir les principes. Et on n'a pas fini de le mettre de dans. Chaque révélation à son heure.

Or cette action occulte de l'Hivernale, invisible pour lui, envahit déjà toute la vie municipale et politique et empoisonne la situation commerciale.

En voilà assez ! Si M. Pichon renacle devant le devoir, le Parlement le lui dictera et il risque d'être guetté par le surnom de Baccara 1^{er}.

KALAA-DJERDA

(De notre correspondant sans fil.)

Les paires sont parties de Kalaa-Djerda pour Tunis. Il est peu probable qu'elles arrivent tardes. Paris désormais renseigné, demandant à réfléchir.

L'explosion de la famille Humbert a produit une vive émotion parmi les dévotaires de Kalaa-Djerda.

M. Piloni a montré à ses invités le point où se trouvent enfouis les titres authentiques et réguliers de Kalaa-Djerda. Ils varient entre 62 à 65.

J. B.

Nos Echos

La Fiancée Froide !

Maria Daurignac est, de toute la famille Humbert, la plus, peut-être la seule antipathique au public.

Parce qu'elle a refusé d'épouser l'un des deux Crawford qui l'aimaient.

Mais puisqu'ils n'ont jamais existé ?

Ah c'est vrai ! Alors pourquoi est-elle quand même antipathique ?

Hélas ! Parce qu'elle a profané la seule chose que nous révérions, même à l'état de mot : l'amour.

Eh bien ! c'est précisément pour cela que nous la trouvons sympathique et héroïque, on a vu des courtisanes nourrir leur famille avec le produit de la galanterie.

Mais avoir trouvé moyen de rapporter dans le cours de vingt ans plus de quarant mille oncs à la sienne, rien qu'avec son pucelage, — le voilà le chef d'œuvre !

Nous demandons son élargissement.

—o—

Certains officiers et plus d'un fournisseur appellent notre attention sur l'étrange ordre du jour de la division autorisant les officiers à faire partie du Grand Cercle.

On n'ignore pas qu'en tous pays c'est autour des officiers joueurs que rodent les espions étrangers.

—o—

La Société médicale de Tunis vient de nommer M. Pichon président d'honneur.

Nous apprenons que la Société obstétricale des sages-femmes va lui offrir le même poste par l'organe de M^{me} Gnettostrou. Une délégation des bandagistes hernifuges présidé par M. Antileus en fera autant. Enfin, la Société Gonococcidale qui a réalisé la navigabilité du canal de l'Urette, songe à une manifestation du même genre.

—o—

Nous avons lu non sans intérêt, dans le Promeneur l'affaire que M. Candas intente à la Ville pour avoir livré un immeuble municipal à une entreprise de jeux de hasard. Si M. Candas est bien décidé, on ne se fera pas de bile à Tunis, cet hiver.

—o—

A propos de la synagogue

Un M. Saada écrit avec beaucoup de raison à la Dépêche qu'il vaudrait infiniment mieux aliéner le terrain y destiné, pour en affecter le produit à la construction d'un hôpital israélite.

Pour nous, il est un projet préférable. C'est de demander à S. A. le Bey de convertir la destination primitive en celle d'une bibliothèque, les juifs s'engageant à y consacrer la somme qu'aurait coûté une synagogue.

Nous y reviendrons.

A part cela, M. Saada termine par une anecdote tronquée et incompréhensible. La voici exacte :

Un cocher et une bonne se promènent dans la campagne.

— Oh ! comme ce site est pythagore ! dit le cocher.

— Mais non ! mon ami, on dit pittoresque.

— Qu'est-ce que ça fout ? pitto-

esq ue et pythagore ne sont-ils pas
yaa gogue.

NOUVELLE A LA MAIN

— Avez-vous appris ? Ce pauvre M. de Carnières, malade, obligé de se faire soigner à l'hôpital.
— Bah ! c'est encore un coup de réclame !
— Vous ne voyez donc pas que c'est pour se faire appeler le *Chancelier de l'Hôpital* ?

Stratèges - Laboureurs

Le *Promeneur* adresse à M. le Général de la Bégassière une lettre ouverte qui l'encourage à aller tout de même à la *Commission de commémoration* ; et lui rappelle par les exemples de Scipion et de Cincinnatus, combien naturelle est la connexité entre la conduite des grandes unités et celles des charrues brabant, les faucheuses d'homme de chez Maxim et les faucheuses lieuses de chez Plano.

Le *Promeneur* nous reproche d'avoir doulé des lumières spéciales du Général de la Bégassière.

L'eussions-nous fait — ce qui n'est point, que c'eût été fort probablement, anticiper sur son propre sentiment.

Et, tout d'abord, les quelques capitaines romains que nous connaissons comme colons, ont commencé par faire leurs preuves. Nous ne savons rien de tel de M. de la Bégassière. Et c'est vraiment abusif que de conclure aussi hâtivement du particulier au général. Ce n'est d'ailleurs pas ainsi que se pose la question.

Nous estimons que M. de la Bégassière n'est pas à sa place dans ce milieu, non pour cause d'incompétence, mais *justement à cause de la compétence que nous lui supposons.*

Parce que, s'il a sur tous les points des idées générales — probabilité majeure — et comme ces idées sont des visions *personnelles* des choses, il dédaignera de les opposer aux chefs de services qui lui pousseront des « colles » de détail, pour le faire trébucher.

Donc, ou il se taira, ou on le fera taire.

S'il se révèle de savoir encyclopédique spécial, il y perdra son prestige de général, parce que le caractère frivole et l'éducation superficielle du français ne lui permettant, pas de supporter qu'un homme dit approfondi plusieurs spécialités, comme si le savoir humain était indivisible.

Quant aux spécialités militaires, tout ce que M. de La Bégassière en peut dire, il le régle avec Alger et Paris et ne racontera aux ignares des corps élus que ce qu'ils pourront aussi bien trouver dans le *Petit Journal*.

C'est que le vice, après mille autres, de cette ridicule entreprise, est d'y avoir réuni des spécialistes, chacun devant forcément écraser l'assemblée de son autorité, docilement acceptée d'avance.

Or, en l'occurrence, autant valait les consulter à part, chose dès longtemps faite.

Ce qu'il fallait, c'était, en publiant un programme détaillé, faire appel par voie de la presse, à toutes les compétences connues ou non et en dehors des fonctionnaires, en leur offrant des garanties d'appréciation et de discussion sincère de leurs travaux et d'adoption, le cas échéant.

Mais cela risquait de faire surgir des valeurs, supérieures à celles des budgétivores. Et c'est ce que le Résident redoutait le plus. Aussi a-t-il eu soin, en autorisant la commission à recevoir des communications d'*outsiders* de subordonner leur audition à son agrément.

De la sorte, il sera interdit d'avoir de l'intelligence en Tunisie sans la permission du Résident.

Si donc nous prenons ces *pichonades* à la blague ce n'est pas que les raisons sérieuses nous manquent. Seulement, on nous oblige chaque fois à monter qu'on ne se moque pas du monde aussi platement.

Que le Résident nous écrase d'impôts, — il en a le pouvoir, mais pour se targner de notre consentement, — il est né trop tard.

Les révélations de l'*Avenir Tunisien* sur l'élimination préméditée du *Syndicat des viticulteurs*, à la demande de M. de Carnières, prouvent surabondamment le complot, tel que nous l'avons ébauché, avant la promulgation même du décret.

Dans ces conditions, le sérieux et la dignité que nous supposons à M. de la Bégassière lui interdisent d'y tremper.

Que lui veulent-ils ?

On nous écrit :

Monsieur le Directeur, Résidentiel par hérédité, je suis chiffonné de votre attitude politique et me suis décidé à interviewer un de vos rédacteurs, vos articles ne m'en fournissant que vaguement le fin mot.

C'est un peu le monde renversé, je ne suis pas journaliste. Bizarrie plus renversante encore je ne suis pas allé raconter notre conversation au café. Enfin — comble de la subversion, c'est à votre journal même que j'en apporte la sténographie.

C'est au bureau de la P. T. que vous connaissez bien, que je rencontrai le collaborateur dont vous me permettez de taire le nom.

— Je voudrais savoir, fis-je, en guise de préambule ce que vous voulez au Résident pour le malmenier de la sorte ?

— C'est qu'il occupa la place d'un homme intelligent.

— Le connaissez vous ?

Mieux que si je l'avais fait. S'il avait été mon fils j'en aurais fait un capitaine de cabotage. Et puis, il sait si bien louvoyer !

— Pas de rosseries, ça me creve le cœur ! Parlons politique. Vous lui en voulez de s'appuyer sur M. de Carnières. Or vous avez attaqué Millet parce qu'il s'appuyait sur M. Communaux. Sur quoi voulez-vous donc qu'il s'appuie ?

— Sur son derrière !

— Ça sonne presque comme du Cornelle.

— Attendez !... et sur une doctrine.

— Ah ! oui ! la fameuse doctrine. Mais laquelle ? Précisez !

— C'est que M. Pichon n'a pas compris son véritable rôle en Tunisie.

— Ah ! bah !

— Parce qu'il n'est et ne doit être que le représentant de la France en Tunisie et qu'il s'est laissé transformer en député de la Tunisie auprès de la mère-patrie.

— C'est du nouveau ! Où est la différence ?

— C'est qu'au lieu de faire de la politique extérieure française il a fait de la politique intérieure tunisienne et moins que cela, de la politique pour la poignée de français de Tunisie.

— Précisez !

— La Tunisie est un des organes de l'expansion extérieure de la France. Il lui faut donc une âme française, non pas française de Tunisie, mais française *métropolitaine*, pour se rattacher à la France et s'harmoniser avec la grande famille de ses colonies.

— Je saisis, mais que devient sa propre personnalité locale ?

— Elle en abdique forcément une portion, moyennant la protection que lui accorde la France, contre les invasions extérieures, les révolutions intestines, l'exonération des frais du corps d'occupation etc., c'est un contrat commercial comme une maison-mère en a avec ses succursales.

— Ah ! très bien ! Ensuite ?

— Le Résident devra donc subordonner tous ses actes à cette mission stricte et y soumettre implicitement hommes et choses.

— Vous ne voudriez pourtant pas que, par exemple les siciliens, maltais, arabes, juifs se sacrifassent à servir la politique de la France ?

— Erreur ! Tout l'art du Résident consiste justement à engrener les intérêts privés tunisiens quelconques, dans ceux de la politique extérieure française, sinon la colonie s'émancipe selon que les uns ou les autres intérêts se mettent à prédominer.

— J'en conviens. Et alors, si je vous comprends, le Résident devra s'appuyer sur la fraction de la Colonie qui seule le secondera dans son œuvre française.

— Pas tout à fait, puisque cette fraction n'existe pas. C'est à lui à l'organiser, à lui communiquer son souffle. Quant aux principes, ils en sont dispersés entre des individua-

lités isolées et à divers états de sensations vagues, de conviction, de conscience et mêmes de systèmes.

— Mais comment disloquer les deux partis antagonistes actuels pour pétrir ce troisième parti idéal ?
(A suivre) X...

GUÉRISON des maladies de poitrine

Copie textuelle de la lettre de S^{œur} MARIE-MADELEINE Assistante Générale des Religieuses, Gardes-Malades du BON-SECOURS de Troyes (Aube).

« S.-J.-O. BON-SECOURS de Troyes. »

« Le 19 septembre 1895. »

« A Monsieur le Directeur de la PHARMACIE CONTINENTALE, »

« 116, Boulevard Haussmann, Paris »

« Vos excellentes Dragées Russes m'ont fait le plus grand bien ainsi qu'à nos chères Tousseuses de l'infirmerie et particulièrement à une jeune sœur, venue de l'une de nos Maisons d'Angleterre pour mourir à la Maison-Mère, car sa pauvre poitrine était si fortement atteinte qu'on n'avait aucun espoir de guérison. »

« Elle avait beaucoup de fièvre, d'abondantes transpirations nocturnes et une toux incessante qui ne lui laissait de repos ni jours, ni nuits et empêchait ses voisines de chambre de dormir. »

« Par acquit de conscience, nous lui avons fait prendre vos Merveilleuses Dragées Russes et je dois ajouter sans grande confiance) tant elle était malade; mais voilà que les transpirations, la toux et la fièvre diminuent notablement, l'appétit et le sommeil qui n'existaient plus deviennent très satisfaisants. »

« Nous prions Dieu de tout notre cœur Monsieur le Directeur, de vous conserver en bonne santé et de vous récompenser généreusement pour le soulagement incontestable que votre précieux médicament a déjà procuré à plusieurs de nos sœurs qui ont tant souffert de la poitrine et à moi particulièrement : je vais beaucoup mieux, mais je ne puis me passer de vos Incomparables Dragées. Veuillez, je vous prie, m'en faire expédier encore 24 grands flacons, au prix convenu pour notre infirmerie, la sœur Supérieure de notre Maison de Paris, rue Madame, ira comme d'habitude acquitter la facture. Je vous prie d'ajouter des prospectus à l'envoi, car j'en ai tant donné pour faire connaître vos excellentes Dragées, qu'il ne m'en reste plus, et bientôt nous allons avoir une retraite de 350 à 400 sœurs venues de tous les pays du monde, je voudrais pouvoir leur en donner pour elles et leurs connaissances. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les religieuses salutations de votre très reconnaissante. »

« S^{œur} MARIE MADELEINE, Assistante Générale des Religieuses Gardes-Malades du BON-SECOURS de Troyes. »

« P. S. — Je vous autorise à publier cette lettre pour faire connaître au monde entier la valeur de votre précieuse découverte. »

Nota. — Nous avertissons nos lecteurs qu'ils trouveront les *Dragées Russes* à la Pharmacie Continentale, 116 boulevard Haussmann, à Paris, à raison de 3 francs le flacon et 16 francs les 6 flacons pour un traitement complet. Envoi franco contre mandat ou timbres-poste français Envoi gratis de la brochure explicative.

COMPAGNIE DU GAZ

ET

Régie co-intéressée des Eaux de Tunis

Société Anonyme

CAPITAL : 3.000.000 DE FRANCS

63, rue Taubout, à Paris

Avis aux actionnaires

MM. les actionnaires sont informés qu'un acompte sur l'exercice 1902 de francs 10 nets, sera mis en paiement à partir du 2 janvier prochain, contre remise du coupon numéro 34.

Avis aux obligataires

MM. les porteurs d'obligations 4 % (1^{re} et 2^e séries) sont informés que le coupon au 1^{er} janvier 1903, sera payé à partir de 2 janvier prochain en 10 francs nets contre remise du coupon numéro 23 pour la 1^{re} série et de celui numéro 21 pour la 2^e série.

2^e tirage. — Obligations 4% (1^{re} série). Remboursables à 500 francs. Titres sortis : numéros 135, 380, 430, 523, 557, 651, 999.

2¹ tirage. — Obligations 4% (2^e série). Remboursables à 500 francs. Titres sortis : numéros 1.247, 1.267, 1.452, 1.682, 1.724, 2.104, 2.218, 2259, 2.303, 2.760, 3.090, 3.187, 3.272, 3.359, 3.369, 3.507, 3.631, 3.667, 3.688, 3.772, 3.785, 3.892.

Nota. — Le paiement des coupons, le remboursement des obligations se feront :

A Paris, chez MM. S. Propper et Cie, banquiers, 5, rue Saint-Georges; A Tunis, à la Banque de Tunisie.

Le Conseil d'Administration.

Compagnie Tunisienne d'Alimentation

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS Z. GENEVAY
Société anonyme au Capital de 1.000.000 de Francs
Seule dépositaire de produits de la marque FELIX POTIN
MAISON PRINCIPALE 14, RUE D'ESPAGNE — TUNIS
SUCCURSALES

Tunis, 24, rue d'Italie, 28 rue d'Italie. — Bizerte. — Sfax. — Sousse. — Kef. — Béja. — Souk-El-Arba. — Ferryville. — La Goulette

A l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, la maison a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de vins fins, liqueurs, confiseries, marrons glacés, fondants, chocolats pralinés etc., etc.

Pâtés de foie gras, jambon de Strasbourg, conserves de tous genres, volailles de la Bresse, dinde etc., etc.

Dattes en colis postaux pour tous pays

CHARCUTERIE FRANÇAISE

LAVERGIN, PROPRIÉTAIRE

OUVERTURE LE 1^{er} JANVIER 1903

Case 71, au Grand Marché

et 4, Rue de Marseille

Charcuterie de 1^{er} Ordre

La Maison se chargera de toutes les commandes de pâtés fins et pièces décorées.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au *Coaltar saponiné Le Beuf* pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage natal.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

Demandez dans les Établissements

l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure

entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION FRÈRES, 15, rue de Besançon, Tunis.

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande

Bain simple, 0f. 80; douche, 0f. 50

COLIS-POSTAUX

Dattes, Oranges, Citrons,

Mandarines, Huiles

JOSEPH EYRIÈS

26, rue d'Italie, impasse Baldauff

TUNIS

AVIS

MM. les fournisseurs de l'entreprise Rutily et Soria (construction du Casinô théâtre de Tunis) sont priés de présenter leurs factures avant le 28 courant, dernier délai, chez MM. Calo, Smadja et Cie, rue Es-Sadkia, 9.

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

L'écari, proprié: Stéphaneini, gérant

Établissement complètement remis à neuf

Consommations de 1^{er} choix.

Liqueurs de marque,

A LOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^{er} et 2^e étages. S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des

13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction

industrielle et rurale -- Arrosage -- Dis-

tribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES

OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : EM. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

3^e Française d'Assurances sur la Vie et contre l'incendie
SIEGE SOCIAL :
Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris
(sous le contrôle de l'Etat)
VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.
INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.
Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE DENTIFRICES des RR. PP. BÉNÉDICTINS de SOULAC A. SEGUIN, BORDEAUX MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS Exposition Universelle Paris 1900



Dépot, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, Tsjun

MAGASIN GÉNÉRAL

Maison Bortoli Frères

TUNIS * 22, Avenue de France — Rues Amilcar, Annibal et Régulus * TUNIS

A L'OCCASION DES FÊTES DU JOUR DE L'AN

Grande Mise en Vente

DE JEUX, JOUETS ET OBJETS FANTAISIE POUR CADEAUX
RAYON SPÉCIAL DE CONFISERIE

Marrons glacés en boîtes, qualité extra à 1.90 le 1/2 Kil. Chocolat à la crème, pralines aux pistaches, aux amandes grillées etc, fondants simples et fourrés; Nougat papillotes. etc, etc,

N.B. Toute notre confiserie sortant des 1^{res} maisons de France est d'une qualité absolument irréprochable
Entrée libre pour visiter l'exposition

LES GALERIES PARISIENNES

AVENUE DE FRANCE ET RUE D'ITALIE

AVENUE DE FRANCE ET RUE D'ITALIE

Grands Magasins de Nouveautés, les plus importants de la Régence

VENTE AU COMPTANT

PRIX FIXE

VENTE PAR ABONNEMENT

A L'OCCASION DES FÊTES DU JOUR DE L'AN

OUVERTURE DU COMPTOIR DE CONFISERIE

BONBONS ET CHOCOLATS MARQUIS, BONBONS DU FIDÈLE BERGER

Grand choix de sacs à bonbons, Articles riches. - Bonbonnières artistiques. Porcelaines décorées haute fantaisie. Plateaux et Assiettes à bonbons, etc., etc.

Voir nos Étalages

DE PETITS MEUBLES ART NOUVEAU ET STATUETTES FANTAISIES EN TERRE CUITE

Poupées incassables et nos bébés jumeaux

GRAND CHOIX DE PLANTES NATURELLES D'APPARTEMENTS

données à l'occasion des fêtes et à titre de réclame à des prix exceptionnels

Nous rappelons à notre clientèle, qu'en plus de nos objets de luxe et fantaisie nous tenons à sa disposition un choix considérable d'étrennes utiles, telles que Fourrures, Confections, Bonneteries riches, Lingerie de luxe, Articles d'enfants, etc.

N.B. — Nous avons l'avantage de vous informer que pour faciliter à tous les achats du Jour de l'An, nos magasins resteront ouverts toute la journée de Dimanche 28 décembre et le 31 courant, jusqu'à 10 heures du soir.

Etablissements OROSDI-BACK

Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs

Siège Social : 10 Rue de Londres - Paris

Rues Es-Sadikia et d'Allemagne — TUNIS

ACTUELLEMENT

Grande Exposition et Mise en Vente

DE JOUETS ET ARTICLES D'ETRENNES

PRIX TRÈS AVANTAGEUX

GLACIER
ACHARD, FILS
CONFISSEUR
Rue d'Italie, n° 9 — Tunis

Société Tunisienne d'Approvisionnement
22, Rue d'Italie, TUNIS
Prix fixes marqués en chiffres connus
Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 30 fr. sur tout le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.
Nota—Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital: 30 millions
Succursale de Tunisie: 2, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte
Escomptes, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, émission des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe: à vue, 2 1/2 % - 3 mois, 2 1/2 % - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

E. FAURE ET C^{ie}
14, Rue d'Italie — Tunis
GRANDE SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES pour Hommes, Dames et Enfants
GRAND CHOIX en chaussures fortes pour la chasse ou la campagne. Chaussures de luxe, Pantoufles, Sabots, Chaussons, Gualoches, Gêtres, Molletières, Houzeaux.
COUVERTURES TOUS GENRES

Messageries Universelles
P. DANA
9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis
Camionnage aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels ET VICE-VERSA
Par colis ordinaire 0, 50 par petits Colis 0, 25
Expéditions par grande et petite vitesse
Embarquements - Débarquements Opérations de douane

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
ON PORTE À DOMICILE
Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villédon

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE
PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS—20, RUE D'ITALIE—TUNIS

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et C^{ie}** DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de rofoulement et d'aspiration pour jardins, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements individuels. Le tout, etc. pour bicyclette (pneu g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique. S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

VINS ET EAUX-DE-VIE
DU DOMAINE DE POTINVILLE
F. BERNET
23, rue d'Italie, TUNIS
Liqueurs de Marque — Livraison à Domicile
M. Louis FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
14, rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE FORMALITÉ EN DOUANE Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements Correspondants en France et à l'étranger
MAGASINS DE DÉPÔTS
USINE du Djebel Bou-Khornia (HAMMAM-LIF)
CHAUX ET CEMENTS F. THERMES
DÉPÔT A TUNIS: 6 bis, rue de Hollande, 6 bis
NOTA.— Adresser la correspondance à M. F. THERMES, Hammam-Lif.
BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
A. MILITTE
Magasin: rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

BRASSERIE DE LA LOIRE
Tenue par **B. MERTILLO**
Avenue de la Marine, 57 — TUNIS
EN FACE LE CASINO
SALONS RÉSERVÉS — BILLARD
Consommations de premier choix — Liqueurs de marque
GLACES & SORBETS

Cie Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte
Transport des passagers et des marchandises
Le vap eur français *Ville-de-Nemours*, capitaine Navaroli arrivé de Marseille le jeudi 25 décembre repartira de Tunis pour Bône, Philippeville, Cette et Marseille le vendredi 1^{er} 25 décembre 1912.
Prix des passages pour Bône: 1^{re} classe, 25 fr. avec nourriture pont, 10 fr. (sans nourriture).
Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence ou la Compagnie, chez M. CALO et SMADIA, 2, rue Es-Sadikia, Tunis

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
28, rue Es-Sadikia (près la gare française)
CHARRIERS DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adaptés aux exigences culturales de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse
SOURCE PASTEUR Gazeuse
Dépôts à Tunis: chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts
Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le **Dessus de Puits de sécurité** qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et la n'importe quel diamètre.
Prix: 150fr paiement après satisfaction
Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. MM. L. JONET et C^{ie}, à Raisons (Nord)
Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
fonctionnant à 100 mètres de profondeur
Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs
Ville de PARIS, Exposition de 1900
Membre du Jury, Hors Concours
On demande DES REPRESENTANTS

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprises générales de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, coupons, ordres et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCE FIXES
A vue, 2 1/2 % - jusqu'à 18 mois 2 1/2 % - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà 3 %
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent au déposant la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis
OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de Bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.
Ciments Supérieurs Thorrand et C^{ie}
ALLARD, NICOLET & C^{ie}, à VOREPPE (ISÈRE)
Spécialité de Travaux en Ciment
Bassins-citernes, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en ciment.
CARREAUX EN CIMENT
Plans et devis franco sur demande.
S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, Tunis.

PHARMACIE MODERNE
J.-M. FATTACCIOLI
Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Ecole Supérieure de Montpellier
TUNIS — 1, Rue de Bône; 1 — TUNIS
FABRICATION DE TOUS LES GRANULÉS
Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabrications françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance
DÉPÔT DE POUBRES DE MINES et de CHASSE

Ancienne Maison LEBLANC et THOMAS
Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND & C^{ie}
TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS
Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques: éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux
FOURNITURES POUR USINES et EXPLOITATIONS AGRICOLES
Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOULON - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre le France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine de la Tunisie. Transports de passagers, de colis et de marchandises
ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.
— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 13 m.
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 3 h. 30 s.
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.
DÉPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 1 h. du s.
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Gênes, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Antwerp, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

MAISON DESPEROUX
FONDÉE EN 1883
à El-Afrane (banlieue de Tunis) *banlieue du Djebel-Carrouba*
POURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLATRE
— « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRIQUETTES DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usine à El-Afrane, banlieue de Tunis

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme — Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
La Compagnie Algérienne est autorisée à émettre et à recevoir du papier de commerce sur l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte.
Elle délivre des chèques, des lettres de crédit sur tous pays; se charge des ordres de Bourse et de recouvrement de tous coupons.
La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt. Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 1/2 % l'an.
Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 1/2 %, à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 et 4 % et 5 ans rapportant 4 1/2 % (net des impôts actuels).
Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

DU DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
VENTE AU DETAIL: Avenue de Carthage